

## **Rapport n°24**

### **Designazione di i raprisentanti di a Cità inde i cullegi è licei di a cità**

Désignation des représentants de la ville au sein  
des collèges et lycées de la ville

Le renouvellement intégral du Conseil Municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2026 impose de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de la ville.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Les conseils d'administration des collèges et lycées, en tant qu'instances délibérantes des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), incluent des représentants de la commune siège de l'établissement. La désignation de ces représentants est encadrée par des dispositions spécifiques du Code de l'éducation, notamment les articles R. 421-14-7° et R. 421-16-6°. Ces articles indiquent qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant dudit conseil afin de siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de la Ville.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

#### **En conséquence, il est proposé :**

- De désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal pour siéger au sein de chacun des conseils d'administration des collèges et lycées de la commune, à savoir :
  - Lycée Jeanne D'arc :  
Titulaire : Madame Marie Stromboni ; Suppléant : Madame Anne-Marie Carrier
  - Lycée Paul Vincensini :  
Titulaire : Madame Mattea Lacave ; Suppléant : Madame Emmanuelle Luciani

- Lycée Fred Scamaroni :  
Titulaire : Madame Emmanuelle Luciani ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
- Lycée Giocante de Casabianca :  
Titulaire : Madame Dominique Nasica ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
- Collège de Montesoru :  
Titulaire : Madame Angelina Mangano ; Suppléant : Monsieur Michel Grimaldi D'Esdra Terrachon
- Collège de Giraud :  
Titulaire : Monsieur Didier Grassi ; Suppléant : Madame Marie Stromboni
- Collège Simon Vinciguerra :  
Titulaire : Madame Dominique Nasica ; Suppléant : Madame Carulina Colombani
- Collège Saint Joseph :  
Titulaire : Monsieur Philippe Vignoli ; Suppléant : Madame Mathilde Mattei
- LEP Jean Nicoli :  
Titulaire : Madame Anne-Marie Carrier ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro
- Lycée maritime et aquacole :  
Titulaire : Madame Joséphine Natali ; Suppléant : Monsieur Alain Del Moro